



*Au service  
des peuples  
et des nations*



*UNFPA, parce que chacun compte*

## *Document de Projet*

*Projet conjoint d'appui au suivi de la Table Ronde (PASTR)*

*Entre*

*Le Gouvernement de la République du Bénin,*

*Le Programme des Nations Unies pour le développement,*

*et le Fonds des Nations Unies pour la population*

## **Titre du Projet: Projet conjoint d'appui au suivi de la Table Ronde (PASTR)**

**Effet UNDAF:** D'ici à fin 2018, les institutions nationales et locales appliquent davantage les bonnes pratiques et principes de gouvernance inclusive, transparente et redevable

### **Produit (s) escompté (s):**

1. Le gouvernement et les communes d'intervention disposent de capacités accrues pour conduire les réformes administratives, économiques et institutionnelles et pour mettre en œuvre des politiques et programmes de développement.
2. Les processus et capacités nationaux, locaux et sectoriels de planification, programmation, budgétisation, suivi-évaluation et gestion macroéconomique sont renforcés

**Partenaires de mise en œuvre :** Ministère du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective (MDAEP)

### **Parties responsables :**

- Bureau Opérationnel de Suivi de la Table Ronde (BOS-TR)
- UNFPA
- PNUD

### **Brève Description du projet**

Afin de capitaliser les acquis de la Table Ronde pour le financement du développement du Bénin tenue à Paris les 17, 18 et 19 juin 2014, le Gouvernement a mis en place un cadre institutionnel de suivi et de coordination des engagements. Ce cadre est structuré autour des organes ci-après : i) le Conseil d'orientation stratégique et de suivi de la Table Ronde ; ii) le comité de pilotage pour le suivi des engagements de la Table Ronde ; iii) le Bureau Opérationnel de Suivi de la Table Ronde (BOS-TR).

Le présent Projet vise à soutenir cette dynamique par un appui institutionnel conjoint UNFPA-PNUD au Bureau Opérationnel de Suivi de la Table Ronde (BOS-TR) dans la conduite de sa mission. A cet effet, le projet est articulé autour de deux composantes: (i) le renforcement des capacités techniques du BOS-TR; (ii) le développement de mécanismes efficaces de suivi-évaluation des projets, programmes et des réformes prioritaires. D'une durée de trois (3) ans, le Projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Cadre d'Assistance au Développement du Système des Nations Unies au Bénin (UNDAF) 2014-2018 ; le PNUD y contribue pour un montant de **1 500 000 \$ US** et l'UNFPA pour un montant de **200.000 \$ US**.

Période du Programme: 2014 - 2018

Domaine du Plan stratégique du PNUD :  
Développement durable

Atlas Award ID: \_\_\_\_\_

Date de démarrage: 18/08/2014  
Date de Fin : 18/08/2017  
Date du CLEP 8/08/2014

Arrangements de Gestion : Exécution nationale (NEX)

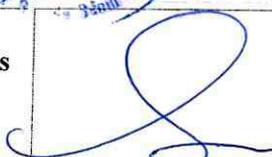
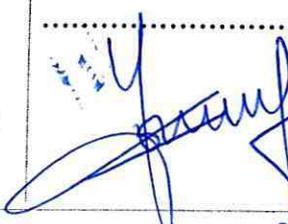
Ressources Totales requises: 1.700.000 USD

Ressources Totales allouées: 1.700.000 USD

- Régulière:
  - PNUD : 1.500.000 USD
  - UNFPA : 200.000 USD
- Autres:
  - Donateur \_\_\_\_\_
  - Gouvernement \_\_\_\_\_

Budget non financé: \_\_\_\_\_

Contributions en nature \_\_\_\_\_

Approuvé au nom de :	Signature	Date	Nom/Titre
Gouvernement du Bénin	 	20/08/2014	<b>Marcel A. de SOUZA</b> Ministre du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	 	08/2014	<b>Rosine Sori-COULIBALY</b> Coordonnateur Résident du SNU, Représentant Résident du PNUD.
Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA)	  Au service des peuples et des nations	08/2014	<b>Dr Youssouf GAMATIE</b> Représentant UNFPA ai.

# I. ANALYSE DE LA SITUATION

## I.1. CONTEXTE GLOBAL

### *Une situation politique stable avec des résultats économiques à consolider*

La République du Bénin s'est engagée, au lendemain de la Conférence nationale des forces vives de février 1990, dans une dynamique de changement social pour le bien-être des populations. Cet engagement s'est traduit par une stabilité politique et institutionnelle de sa démocratie depuis plus de deux décennies et par l'ambition des Gouvernements successifs de sortir le pays de la pauvreté et de le mettre sur l'orbite de l'émergence économique, à travers une croissance accélérée et un développement humain durable. A cet effet, le Bénin s'est doté de plusieurs documents de planification nationale articulant les perspectives de long terme à la mise en œuvre opérationnelle à court terme. Il s'agit de la vision de développement à l'horizon 2025, des Orientations Stratégiques de Développement, de l'Agenda vers une économie émergente et des différentes Stratégies de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP).

La troisième SCRP 2011-2015 est en cours de mise en œuvre par le Gouvernement. Elle a pour ambition d'accélérer la marche du Bénin vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) à l'horizon 2015. Les priorités de développement comme l'emploi des jeunes et des femmes, le désenclavement des zones de production agricole, la promotion de la croissance économique rurale, le renforcement des capacités juridiques des pauvres, la réduction des inégalités de genre, la protection sociale et la solidarité ont fait l'objet d'une attention particulière dans la Stratégie. Aussi les thématiques déterminantes relatives à la transformation rurale, à la diversification agricole, à la transition démographique et au changement climatique ont-elles été au cœur de l'élaboration de la SCRP. Au total, celle-ci repose sur cinq axes d'intervention : i) l'accélération durable de la croissance et de la transformation de l'économie ; ii) le développement des infrastructures; iii) le renforcement du capital humain ; iv) la promotion de la qualité de la gouvernance; et v) le développement équilibré et durable de l'espace national.

Le Gouvernement note que des progrès significatifs ont été obtenus dans maints domaines notamment : (i) la stabilité du cadre macro-économique et l'assainissement des finances publiques ; (ii) les infrastructures routières et portuaires ; (iii) les réformes structurelles ; (iii) la prise de mesures spécifiques en faveur des secteurs sociaux (microfinance, éducation, formation professionnelle, emploi des jeunes, santé, etc.). Le Rapport sur le Développement Humain de 2014 indique un indice de développement humain (IDH) à 0,476 en 2013 pour le Bénin<sup>1</sup>, en hausse par rapport aux années antérieures, traduisant les efforts dans le domaine de l'éducation et de la santé (politique de gratuité de l'école et augmentation des structures de santé). Cependant, de nombreuses contraintes restent à lever pour consolider et améliorer l'évolution économique du Bénin. Bien qu'en progression, la croissance économique – dont les sources sont peu diversifiées - reste insuffisante pour éradiquer durablement la pauvreté.

### *La nécessité d'accélérer la croissance avec plus d'investissements productifs*

L'atteinte des objectifs de la SCRP 2011-2015 requiert une croissance économique forte, soutenable, inclusive, créatrice d'emplois, respectueuse de l'environnement, susceptible de placer le pays sur un sentier favorable à l'émergence. La réalisation de cette croissance suppose la mise en œuvre d'un programme d'investissement autour de puissants moteurs de croissance. Pour cela, le Gouvernement a identifié, en parfaite cohérence avec la SCRP, un ensemble de projets à même de créer une dynamique de croissance durable. La réalisation de ces investissements permettrait, en effet, de porter le taux d'investissement à 27% contre 19% aujourd'hui, conduisant à un taux de croissance économique de 8% en moyenne à l'horizon 2018.

Dans cette optique et pour soutenir l'investissement privé, le Gouvernement a décidé de faire du PPP une des options essentielles de financement des grands projets de développement. Les projets PPP retenus sont structurés autour de cinq projets phares : i) le projet épine dorsale; ii) le programme de construction d'infrastructures énergétiques, de restructuration et d'extension du réseau de distribution de l'énergie ; iii) le projet de développement touristique de la route des pêches (PDT-RP) ; iv) le programme de développement des aménagements hydroagricoles au Bénin ; et v) le projet de construction d'un hôpital d'excellence.

<sup>1</sup> La valeur moyenne de l'IDH pour l'Afrique Subsaharienne est de 0,502

Les projets prioritaires du programme d'investissements publics portent essentiellement sur le renforcement des actions engagées pour l'atteinte des OMD à l'horizon 2015. Ces projets d'investissements publics se rapportent, entre autres : (i) à la Promotion de la Mécanisation Agricole au Bénin (PPMA) ; (ii) à la promotion de la diversification des filières agricoles ; (iii) à la construction, la réhabilitation et l'équipement des infrastructures scolaires et universitaires ; (iv) à la construction, l'équipement et la fonctionnalité des centres de santé et hospitaliers ; (v) à l'approvisionnement en eau potable par les eaux souterraines en milieu urbain et péri-urbain ; et (vi) à l'aménagement du réseau routier.

Les projets privés à fort potentiel de chaîne de valeur sont des projets exclusivement portés par le secteur privé et en lien avec les objectifs stratégiques de développement. Le Gouvernement a ainsi décidé d'appuyer la recherche de financement des projets à fort potentiel de valeur portés par le secteur privé et qui répondent à la stratégie de diversification de l'agriculture et d'accroissement de la valeur ajoutée produite dans le pays, notamment : (i) le projet intégré de production, de transformation et d'exportation de l'ananas ; (ii) le projet de production et de transformation d'ananas biologiques pour les marchés européens et le Sahel ; (iii) le projet d'installation d'une unité industrielle de production d'huile végétale à partir du sésame au Bénin ; (iv) le projet d'installation d'une unité industrielle polyvalente de transformation des fruits et légumes au Bénin ; et (v) le projet de mise en valeur du réseau maro-cano-fluvio-lagunaire transfrontalier du Sud Bénin.

## I.2. CONTEXTE SPECIFIQUE

### *Une Table Ronde réussie avec des engagements encourageants des partenaires*

La Table Ronde des partenaires pour le financement du développement du Bénin, tenue du 17 au 19 juin 2014, a enregistré la participation au plus haut niveau des partenaires techniques et financiers et de personnalités influentes du développement et du secteur privé. Les partenaires ont largement soutenu l'ambitieux programme de développement du pays, structuré autour de projets phares et de la vision Bénin Alafia 2025. L'engagement du Gouvernement du Bénin à poursuivre et à entreprendre les réformes nécessaires à la transformation économique et sociale du Bénin a été entendu par les partenaires. Les objectifs de financement de son développement ont été dépassés, avec des engagements de l'ordre de 5 606 milliards de francs CFA (soit environ 11,2 milliards dollars US) pour le financement de son développement. Ce montant représente une moyenne de 2,4 milliards de dollars US par an sur cinq années de financement supplémentaire pour le Bénin. Rapporté à la taille de la population béninoise de 10 millions d'habitants, le Bénin a ainsi obtenu 240 \$ US /habitant à la Table Ronde contre une moyenne de 60 à 80 \$ US/habitant pour les pays africains.

Ces résultats mettent en exergue le succès du Bénin. En particulier, la session sur la diaspora a mis en perspective les potentialités de financement du développement du Bénin par sa diaspora. La contribution de la diaspora au PIB du Bénin est de l'ordre de 2 à 5% alors qu'elle représente près de 40% de la population béninoise. Il devient évident que les marges de contributions de la diaspora au financement du développement du Bénin sont importantes au regard de son dynamisme. Le Pacte de développement du Bénin avec la diaspora, fortement apprécié par la diaspora, recèle tout le potentiel pour transformer cette nouvelle dynamique en succès.

### *Du suivi des engagements de la Table Ronde*

Pour préserver et capitaliser les acquis de Paris, un cadre institutionnel de suivi et de coordination des engagements de la Table Ronde a été adopté en Conseil des Ministres le mercredi 02 juillet 2014. Ce cadre est structuré autour des organes ci-après : i) le Conseil d'Orientation Stratégique et de suivi de la Table Ronde (COS-TR) ; ii) le Comité de pilotage pour le suivi des engagements de la Table Ronde ; iii) le Bureau Opérationnel de Suivi de la Table Ronde (BOS-TR).

**Le Conseil d'orientation stratégique**, sous l'autorité directe du Président de la République, regroupe :

- le Ministre d'Etat ;
- le ministre chargé du Développement ;
- le ministre chargé des Finances ;
- le ministre chargé de l'Evaluation des Politiques Publiques ;

- le ministre chargé de la Coordination des politiques de mise en œuvre des OMD et ODD ;
- le ministre chargé des Béninois de l'extérieur ;
- le ministre chargé de la Décentralisation ;
- le responsable du Bureau Opérationnel de Suivi de la Table Ronde.

Le Conseil donne les grandes orientations politiques pour le suivi et la coordination des engagements issus de la Table Ronde.

Le **Comité de pilotage** est mis en place sous la responsabilité du Ministre du Développement. Il est l'instance de dialogue politique entre le Gouvernement et les différents Partenaires Techniques et Financiers qui ont pris des engagements lors de la Table Ronde de Paris. Le Comité de pilotage a pour mission de s'assurer de l'effectivité du suivi technique des engagements. Il est composé :

- du ministre chargé des Finances ;
- du ministre chargé de l'Evaluation des Politiques Publiques ;
- du ministre chargé de la Coordination des politiques de mise en œuvre des OMD et ODD ;
- du ministre chargé des Béninois de l'extérieur ;
- du ministre chargé de la Décentralisation ;
- du responsable du Bureau Opérationnel de Suivi de la Table Ronde ;
- des Partenaires Techniques et Financiers (PNUD, Banque Mondiale, BAD, BID) ;
- et du secteur privé représenté par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCIB).

**Le Bureau Opérationnel de Suivi de la Table Ronde (BOS-TR)** est la cellule d'impulsion et de veille à la réalisation des engagements. Il jouit d'une autonomie de gestion, est doté des pouvoirs, des moyens financiers et matériels, ainsi que de l'indépendance nécessaire afin de réussir sa mission avec une obligation de résultat et de compte rendu. Le BOS-TR assure le rôle de secrétariat technique des différentes sessions du Conseil d'orientation stratégique et du Comité de Pilotage. Il travaille en étroite collaboration avec les structures du MDAEP et du MEF en charge de la mobilisation des ressources extérieurs.

Ce dispositif de suivi des engagements de la Table Ronde s'appuiera sur toutes les structures existantes de suivi et d'évaluation des politiques publiques, des programmes et projets à la Présidence de la République et dans les Ministères, avec une nouvelle définition des priorités afin d'atteindre dans les délais prescrits les objectifs de la Table Ronde.

### **I.3. PROBLEMES A RESOUDRE**

Le Bénin dispose de nombreux cadres de suivi des politiques, programmes et projets impliquant la Présidence de la République, les Ministères de l'Economie et des Finances et du Développement ainsi que les Ministères sectoriels :

- Autour de la SCRP, un dispositif de dialogue et de concertation existe avec les partenaires techniques et financiers structuré, au niveau politique, avec le Comité d'Orientation, au niveau technique, avec le Comité de pilotage et au niveau sectoriel avec les Groupes thématiques sectoriels. Au niveau national, la Cellule de Suivi des Programmes Economiques et Financiers (CSPEF) du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) est la cheville ouvrière de ce cadre de suivi et de dialogue des politiques.
- Pour les Projets d'Investissements Publics, le dispositif actuel de suivi et d'évaluation est organisé autour de la Direction Générale des Investissement et du Financement du Développement (DGIFD) et de la Direction Générale du Suivi des Projets et Programmes (DGSP) du Ministère du Développement, de l'analyse économique et de la prospective (MDAEP) ainsi que la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF).
- Concernant les projets PPP, leur suivi est organisé autour du Conseil Présidentiel des Investissements (CPI) et de l'Agence Béninoise des Grands Travaux (ABGT).
- Chaque programme de coopération bilatérale ou multilatérale définit son propre cadre de mise en œuvre et de suivi avec le Gouvernement pour leurs engagements de développement.
- Concernant la Diaspora, la Direction des Relations avec les Béninois de l'Extérieur (DRBE) du Ministère des Affaires Etrangères et l'Agence Nationale des Migrations et des Béninois de l'Extérieur (ANMBE) sont chargés de piloter la mise en œuvre des politiques en direction de la

Diaspora. Le Haut Conseil des Béninois de l'Extérieur (HCBE) est l'un de leurs partenaires privilégiés pour coordonner les relations avec la diaspora.

L'existence de ces différents cadres de suivi, propres aux différents secteurs et domaines de coopération et à chaque instrument de financement, montre la nécessité, pour le suivi de la Table ronde, de mettre en place un dispositif de coordination chargé de collecter l'information et d'alerter sur les goulots d'étranglement dans la mise en œuvre et ce, pour assurer un taux de mobilisation et d'absorption des engagements satisfaisants. Ceci se justifie d'autant que s'agissant spécifiquement du suivi des engagements de la Table Ronde, il n'existe pas une structure d'envergure nationale, dotée de capacités techniques, managériales et du leadership nécessaires pour un suivi efficace des engagements afin d'assurer une mobilisation effective des engagements financiers.

## **II. STRATEGIE**

---

### **II.1. Justification de l'assistance du PNUD et de l'UNFPA**

Au cours de la période 2009-2013, les interventions du PNUD au titre du Programme de Pays (CPD) ont connu des progrès significatifs grâce à l'approche d'appropriation nationale et au leadership de la partie nationale. Elles ont été articulées autour de deux axes majeurs : a) réduction de la pauvreté et développement durable; b) promotion de la bonne gouvernance et du développement participatif. Ainsi, l'appui-conseil du PNUD en matière de planification du développement a conduit à l'obtention de résultats importants dans le domaine du renforcement des capacités nationales et de l'amélioration de la qualité des politiques et stratégies publiques telles que la SCRП, les politiques sectorielles et les plans de développement local qui intègrent systématiquement toutes les cibles des OMD dans un cadre macroéconomique et budgétaire cohérent.

Le septième programme de pays de l'UNFPA 2009-2013, a contribué entre autres à la prise en compte systématique des questions démographiques dans la stratégie de développement du pays et au renforcement du dialogue politique sur les questions de population et développement ainsi qu'à un meilleur accès aux soins de santé néonatale, aux soins obstétricaux d'urgence et aux services de planification familiale.

En lien avec le Plan –Cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement (UNDAF) 2014-2018 du Bénin, le Programme de Pays du PNUD (CPD) cible, entre autres, les réformes économiques, politiques et sociales, le renforcement des capacités nationales de planification, programmation, budgétisation, suivi et évaluation, prenant en compte les droits de l'homme et la réalisation des objectifs de développement durables comme domaines de concentration. C'est ce qui, d'ailleurs, justifie l'appui récent apporté par le PNUD dans le cadre de l'organisation réussie de la Table Ronde de Paris.

De son côté, le Programme de Pays de l'UNFPA vise à réduire la pauvreté en ciblant les populations les plus vulnérables et en répondant aux priorités nationales recensées dans la stratégie 2011-2015 pour la croissance et la réduction de la pauvreté. Ainsi les stratégies et interventions reposent sur lesdites priorités nationales concernant la croissance durable et l'amélioration du capital humain.

A la suite de la Table Ronde et prenant en compte la requête du Gouvernement, les Bureaux du PNUD et de l'UNFPA entendent apporter un appui pour l'opérationnalisation du cadre national de suivi et de coordination des engagements issus de la table ronde en renforçant les capacités nationales, notamment celles du BOS-TR pour : (i) mobiliser et suivre les engagements ; (ii) suivre la mise en œuvre des réformes tout en prenant en compte la situation démographique du Bénin afin de créer et de tirer profit du dividende démographique; (iii) suivre l'exécution des projets structurants ; (iv) suivre les engagements du Pacte de développement avec la diaspora. Ce faisant, le présent Projet contribuera à renforcer les capacités du Gouvernement du Bénin pour une absorption effective des ressources annoncées au cours de la Table ronde. En outre, à travers ce Projet, le PNUD et l'UNFPA consolideront le cadre de dialogue des PTFs autour du suivi de la Table Ronde.

Dans le cadre spécifique du PASTR, la stratégie de mise en œuvre privilégiera l'appropriation et le renforcement des capacités nationales dans le but d'une meilleure prise en charge, et ceci de façon durable et soutenue, de la problématique de la coordination et du suivi des engagements issus de la Table ronde de

Paris. A cet effet, les capacités du BOS-TR seront renforcées à travers: (i) la mise à disposition de l'expertise dans différents domaines de compétence ainsi que des moyens matériels et logistiques, (ii) la mise en place d'un système efficace suivi et d'évaluation des engagements ainsi que de communication et de mobilisation des ressources.

## **II.2. Description du PASTR**

### **II.2.1. Objectifs du PASTR**

L'objectif global du Projet est de contribuer à l'efficacité institutionnelle et organisationnelle du Gouvernement dans le suivi de la mise en œuvre des engagements de la Table Ronde pour le financement du Programme d'Investissements Structurants (PIS) et des réformes prioritaires du Gouvernement. Cette efficacité va se matérialiser par le niveau de concrétisation des engagements annoncés lors de la Table Ronde.

De manière spécifique, le Projet vise à renforcer les capacités du Bureau Opérationnel de Suivi de la Table Ronde (BOS-TR) dans la conduite de sa mission. Il s'agira de :

- mettre à la disposition du BOS-TR des experts dans les domaines de planification stratégique, du suivi évaluation, de la mobilisation des ressources, de la mobilisation de la diaspora et de la communication ;
- mettre en place un mécanisme de suivi et d'évaluation des engagements de la Table Ronde et de mobilisation des ressources ;
- développer les capacités de communication institutionnelle du BOS-TR, avec toutes les parties prenantes concernées, sur les progrès réalisés et disséminer les outils de suivi et d'évaluation et les bonnes pratiques avec tous les acteurs de mise en œuvre.

### **II.2.2. Produits attendus du PASTR**

Les résultats opérationnels attendus de la mise en œuvre de ce projet sont :

- Le BOS-TR dispose de capacités accrues pour accomplir efficacement sa mission.
- un système de suivi et d'évaluation axé sur les résultats des engagements financiers de la Table ronde est disponible et fonctionnel.
- un système efficace de communication et de mobilisation des ressources est mis en place.

### **II.2.3. Les composantes du PASTR**

Le projet est articulé autour de deux composantes : (i) le renforcement des capacités techniques ; (ii) le développement de mécanismes de coordination et de suivi axé sur les résultats des engagements de la Table ronde.

#### **Composante 1 : Renforcement des capacités techniques du BOS-TR**

Cette composante vise à renforcer les unités techniques du BOS-TR par la mise à disposition de ressources humaines afin d'assurer une opérationnalisation diligente du dispositif de suivi. A cet effet, cinq (5) experts hautement qualifiés dans les domaines spécifiques de la planification stratégique, du suivi-évaluation, de la mobilisation de ressources, de la mobilisation de la diaspora et de la communication seront mis à la disposition du BOS-TR. Les compétences ciblées seront axées sur la culture de résultats, de gestion de systèmes d'information décisionnels, et sur l'esprit de résolution diligente de problèmes. Le suivi des engagements de Paris nécessite l'existence d'un cadre cohérent d'orientations stratégiques, de formulation, d'exécution et de suivi-évaluation des projets et programmes ainsi que des réformes à réaliser.

L'expertise à fournir va couvrir les cinq domaines clés suivants : (1) planification stratégique; (2) suivi et évaluation ; (3) mobilisation de ressources ; (4) mobilisation de la diaspora et ; (5) communication.

#### **a) Planification stratégique**

Un **expert macro-économiste** : il aura pour rôle d'animer un cadre de veille stratégique en assurant l'analyse de l'impact des politiques publiques et des réformes clés sur l'évolution de l'économie, en cohérence avec les objectifs de croissance poursuivis. Il sera chargé d'analyser, voire de diagnostiquer l'état de mise en œuvre des politiques et réformes phares afin d'alerter notamment les autorités sur les goulots d'étranglements identifiés et de donner des orientations stratégiques visant à renforcer l'efficacité opérationnelle des départements sectoriels.

#### **b) Suivi-évaluation (S&E) des programmes et des réformes phares**

Un **expert en suivi-évaluation (S&E)** des programmes et des réformes phares : un système de S&E permettra d'avoir une rétroaction continue entre l'état d'avancement et les résultats des programmes et réformes. Les différentes équipes des projets dédiées aux actions phares et réparties dans les structures d'exécutions (ministères et agences) requièrent un suivi opérationnel, rapproché et transversal, couplé à des capacités de coaching, de communication et de résolution de problèmes critiques dans l'exécution des projets phares et des réformes structurelles. L'expert en suivi-évaluation pilotera la mise en place et l'application effective d'un système de suivi adossé à des outils de gestion, dont (i) une stratégie de suivi/évaluation des projets, programmes et des réformes prioritaires; (ii) un tableau de bord des indicateurs clés de suivi consolidés. Il s'appuiera sur des points focaux du BOS-TR désignés au sein des ministères et agences chargés de la mise en œuvre des projets et des réformes au titre des engagements de la Table ronde.

#### **c) Mobilisation de ressources**

Un **expert en mobilisation de ressources** : Le BOS-TR contribuera aux efforts continus de plaidoyer pour la mobilisation de ressources, afin d'assurer une mobilisation effective des engagements financiers des partenaires au terme de la Table Ronde de Paris. A partir d'une stratégie claire, la mobilisation des ressources se fera à travers le suivi des engagements des partenaires, la finalisation de leur cadre contractuel, la mise en place effective de leurs équipes de mise en œuvre et le suivi du niveau d'exécution budgétaire. Il s'agira également d'assurer le suivi du respect des conditionnalités de financement consenti par les partenaires techniques et financiers.

#### **d) Communication**

Un **expert en communication** : la stratégie de communication doit être conçue et gérée de manière ciblée et articulée avec la stratégie de mobilisation des ressources. Elle sera développée par le BOS-TR pour communiquer sur les projets structurants d'investissement et leur mise en œuvre. Sa fonction principale sera de (i) sensibiliser les acteurs autour des enjeux de mise en œuvre des projets/programmes et réformes, (ii) partager les expériences et capitaliser les meilleures pratiques.

#### **e) Diaspora**

Un **expert en mobilisation de la diaspora** : les engagements du Pacte de développement avec la diaspora recouvrent plusieurs aspects politiques, économiques et diplomatiques. Ils nécessitent une attention constante pour s'assurer de la mise en œuvre des volets incombant aux différents ministères, en particulier dans le cadre d'un travail interministériel. L'expert en mobilisation de la diaspora sera chargé d'une part, de suivre avec le Ministère en charge des Béninois de l'Extérieur de la mise en œuvre des engagements du gouvernement et d'autre part, d'appuyer l'organisation de la mobilisation de la diaspora dans le cadre du Pacte de développement entre le Gouvernement et la Diaspora.

### **Composante 2 : Développement d'un dispositif efficace de suivi-évaluation des projets, programmes et des réformes prioritaires**

Dans le cadre des engagements de la Table ronde, il s'agira de planifier et d'élaborer un système de suivi axés sur la performance, afin de suivre les résultats produits (ou pas) par les acteurs clés. Il s'agira de se fonder sur les informations qualitatives et quantitatives essentielles tirées des opérations d'évaluation pour établir des rapports sur les résultats et permettre la prise de décisions stratégiques diligentes en vue d'améliorer les interventions. Ainsi, les autorités et les parties prenantes seront systématiquement alertées sur les mesures urgentes à prendre quand au respect des engagements et sur la réalisation efficiente des livrables.

De manière spécifique, le PASTR appuiera le BOS-TR dans :

- le développement d'un plan stratégique de suivi, et d'évaluation de son schéma d'application et de dissémination. Ce plan intégrera le mécanisme du suivi de la mise en œuvre des réformes prioritaires dans le cadre du suivi des engagements de la Table ronde, les sources de données pertinentes devant renseigner les indicateurs de performance de la mise en œuvre du PIS;
- le développement d'un tableau de bord des indicateurs clés de suivi consolidés pour la mesure des performances, accompagné d'un plan de formation/sensibilisation des acteurs clés ;
- la mise en place d'un système informatisé (base de données relationnelles) de suivi-évaluation, accompagné d'un plan d'application et de dissémination ;
- la mise en place d'un dispositif de capitalisation, de gestion et de dissémination des résultats de suivi.

#### II.2.4. Partenariat

Pour réaliser efficacement les activités envisagées, le Gouvernement, l'UNFPA et le PNUD conviennent de développer des partenariats stratégiques. Ainsi, les volets relatifs à la mobilisation des experts dans les domaines cités supra serviront de socle pour conjuguer et mobiliser les efforts du PNUD et de l'UNFPA avec ceux d'autres Partenaires Techniques et Financiers (PTF) qui ont manifesté l'intérêt d'accompagner le Gouvernement. Des contacts réguliers seront établis avec les PTF—notamment l'Union Européenne, la Banque Mondiale et la BAD- pour catalyser les ressources nécessaires pour assurer l'articulation du processus budgétaire avec la planification du développement.

La mise en œuvre du PASTR s'appuiera, entre autres, sur les mécanismes existants de suivi et d'évaluation des politiques publiques ainsi que des projets et programmes. Cependant, il opère une rupture en ce qu'il promeut davantage l'application des principes de gestion axée sur les résultats dans la mise en œuvre des programmes et réformes prioritaires du PIS. Un dispositif d'appui au suivi de la mise en œuvre des actions phares du PIS à travers la mise en place du BOS-TR ne vise pas à se substituer aux structures de mise en œuvre mais vise plutôt à les dynamiser davantage à travers des contrats de performance, afin de garantir plus d'efficacité et d'efficience dans la réalisation de leurs missions.

Les différentes équipes de projets dédiées aux actions phares et réparties dans les structures d'exécutions (Ministères, agences) requièrent un suivi opérationnel rapproché et transversal, couplé à des capacités de coaching, de communication et de résolution de problèmes critiques sur le chemin de l'exécution des programmes et projets ainsi que des réformes phares. De manière plus spécifique, la mise en œuvre du PIS se fera suivant les principes directeurs ci-après :

- Participation et coordination, avec toutes les parties prenantes;
- Partenariat avec les réseaux d'évaluation, les professionnels et les institutions nationales et régionales, le réseau du Système des Nations Unies et les partenaires au développement (BM, BAD, etc.)
- la gestion axée sur les résultats avec la définition de résultats et d'indicateurs de performance clairs ;
- la transparence et la redevabilité ;
- la participation, avec notamment l'implication de toutes les parties prenantes (structures de l'Etat et acteurs non étatiques) et notamment la prise en compte des systèmes nationaux existants de suivi et d'évaluation à tous les niveaux;
- la recherche de synergie avec un accent sur les partenariats dynamiques susceptibles de garantir plus d'impacts aux projets du PIS ;
- la prise en compte du genre et des droits humains ;
- la communication et la capitalisation des bonnes pratiques incluant le partage de l'information, des leçons apprises et la dissémination des résultats du programme ;

Ces principes devraient permettre d'anticiper et de faciliter la mise en œuvre des réformes envisagées. Elle vise également à favoriser une meilleure appropriation des changements induits par les acteurs chargés de leur mise en œuvre et constitue ainsi un facteur clé de succès. A ce titre, l'institution d'une concertation permanente avec les différents acteurs sera érigée comme règle de conduite.

## I. CADRE DE RESSOURCES ET DE RESULTATS

Effet escompté du Plan-Cadre du Système des Nations Unies pour l'assistance au développement (UNDAF) 2014-2018 : D'ici à fin 2018, les institutions nationales et locales appliquent davantage les bonnes pratiques et principes de gouvernance inclusive, transparente et redevable

**Indicateurs d'Effet selon le Cadre de Ressources et de Résultats du Programme Pays, y compris les données de base et les cibles :**

**Indicateurs :** 1- Taux d'exécution des dépenses d'investissement sur ressources propres du budget général de l'Etat (base ordonnancement) dans les secteurs sociaux (éducation, santé, famille, justice, eau, agriculture) (R.??? C.???); 2- Taux d'exécution des budgets d'investissement des communes retenues (R.??? C.???).

**Indicateurs d'Effet spécifiques à l'action :** 1- Pourcentage des engagements annoncés lors de la Table Ronde mobilisés. (R.:0% C.: 100%); 2- Taux d'exécution des réformes prioritaires (R.:0 C.: 75%); 3- Taux de réalisation du Programme d'Investissements Structurants (PIS) (R.:0% C.: 80%)

Domaine de résultat clé (tiré du Plan d'actions commun du Système des Nations Unies- UNDAF ACTION PLAN 2014-2018) : Gouvernance, participation et décentralisation				
Partenariat Stratégique : Pour atteindre les résultats escomptés du Projet, un partenariat stratégique est mis en place avec les PTFs qui appuient le processus de la Table ronde – Banque Mondiale- BAD-BOAD-BID et autres partenaires multilatéraux et bilatéraux.				
Titre et Numéro d'Identification de Projet (N° ATLAS de l'Award):				
PRODUITS ESCOMPTEES	CIBLES DES PRODUITS (SUR LES ANNEES)	PRINCIPALES ACTIVITES	PARTIES RESPONSABLES	INTRANTS
<p><b>Produit 1 :</b> Le gouvernement et les communes d'intervention disposent de capacités accrues pour conduire les réformes administratives, économiques et institutionnelles et pour mettre en œuvre des politiques et programmes de développement.</p> <p><b>Produit spécifique :</b> Le BOS -TR est opérationnel</p> <p><b>Données de base:</b> (i) 0 (ii) Non</p> <p><b>Indicateurs:</b> (i) Nombre d'experts dans différents domaines de compétence mis à la disposition du BOS-TR (ii) Existence de moyens matériels et logistiques pour le fonctionnement du BOS-TR</p>	<p>Cibles (Année 1) (i) 5 (ii) Oui</p> <p>Cibles (Année 2) (i) 5 (ii) Oui</p>	<p><b>Résultat d'activité 1 :</b> Les capacités fonctionnelles du BOS-TR sont accrues</p> <p><b>Action 1.1 :</b> Prendre en charge l'équipe de cinq Experts hautement qualifiés au profit du BOS-TR</p> <p><b>Action 1.2 :</b> Acquérir des équipements et des fournitures de bureau au profit du BOS-TR</p> <p><b>Action 1.3 :</b> Organiser des voyages d'études et missions de suivis</p> <p><b>Action 1.4 :</b> Organiser des tables rondes sectorielles</p>	<p><b>BOS-TR</b></p> <p><b>BOS-TR</b></p> <p><b>BOS-TR</b></p> <p><b>BOS-TR</b></p> <p><b>BOS-TR</b></p>	<p><b>1 260 000 USD</b></p> <p><b>71300 : Contrat de services 820 537 USD</b></p> <p><b>72200 : 213 463 USD</b></p> <p><b>71600 : DSA 166 000 USD</b></p> <p><b>71300 : Contrat de services 60 000 USD</b></p>

<p><b>Produit 2:</b> Les processus et capacités nationaux, locaux et sectoriels de planification, locaux et sectoriels de programmation, budgétisation, suivi-évaluation et gestion macroéconomique sont renforcés.</p> <p><b>Produits spécifiques :</b> Les mécanismes de suivi et d'évaluation des engagements de la Table ronde sont opérationnels</p> <p><u>Données de base:</u></p> <p>(i) Non (ii) Non</p> <p><b>Indicateurs:</b></p> <p>(i) Base de données sur les flux des ressources mobilisées régulièrement mises à jours (ii) Mécanisme de suivi du Pacte de développement entre la Diaspora et le Gouvernement</p>	<p>Cibles (Année 1) (i) Oui (ii) Oui</p> <p>Cibles (Année 2) (i) Oui (ii) Oui</p>	<p><b>Résultat d'activité 2 : Un dispositif efficace de suivi et d'évaluation des engagements est mis en place</b></p> <p><b>Action 2.1 :</b> Elaborer un plan stratégique opérationnel de suivi et d'évaluation des engagements de la Table ronde</p> <p><b>Action 2.2 :</b> Appuyer le développement de bases de données et d'un Tableau de bord de suivi des engagements</p> <p><b>Action 2.3 :</b> Réaliser des études spécifiques complémentaires pour la base de données : évaluation de la perspective du dividende démographique et élaboration de son plan stratégique</p> <p><b>Action 2.4 :</b> Mettre en place un dispositif de capitalisation, de gestion et de dissémination des résultats de suivi</p> <p><b>Action 2.5 :</b> Renforcer le dispositif de suivi des réformes prioritaires (le climat des affaires, le secteur portuaire, la justice, l'administration publique)</p>	<p><b>BOS-TR</b></p> <p><b>BOS-TR</b></p> <p><b>BOS-TR</b></p> <p><b>BOS-TR</b></p>	<p><b>440 000 USD</b></p> <p>71400 : Contrat de service 75700 : Ateliers 74500 : Divers 300 000 USD</p> <p>71300 : Consultant 74200 : Impression documents 75700 : Ateliers et Suivi 140 000 USD</p>
--	---	---	---	--

## II. PLAN DE TRAVAIL ANNUEL

Année: 2014 (Août-Décembre )

PRODUITS ESCOMPTES <i>Données de base, indicateurs et cibles annuelles associés</i>	ACTIVITES PLANIFIEES <i>Lister les résultats d'activités et les actions pour les réaliser</i>		AGENDA		PARTIES RESPONSABLES	Source de Financement	Code Budgétaire et Description	Montant \$ US
	T3	T4						
<b>Produit 1: Le gouvernement et les communes d'intervention disposent de capacités accrues pour conduire les réformes administratives, économiques et institutionnelles et pour mettre en œuvre des politiques et programmes de développement.</b>								
<b>1. Résultat de l'activité: Les capacités opérationnelles du BOS-TR sont accrues</b>								
Action 1.1. Mettre en place l'équipe d'experts du BOS-TR	X				BOS-TR	PNUD	71405_frais de personnel	94 800
Action 1.2. Former les membres de l'équipe et mettre à niveau de tous les acteurs dans les fonctions de maîtrises d'ouvrage et d'œuvre de projets et programmes	X	X			BOS-TR	PNUD	71305_consultant national	40 000
Action 1.3. Elaborer le Plan stratégique d'actions du BOS-TR	X	X			BOS-TR	PM	-	PM
Action 1.4. Elaborer une stratégie de communication et de mobilisation des ressources	X	X			BOS-TR	PM	-	PM
Action 1.5. Mobiliser les Partenaires techniques et financiers	X	X			BOS-TR	PM	-	PM
<b>Produit spécifique : Le BOS -TR est opérationnel</b>								
<b>Données de base:</b>								
(i) 0								
(ii) Non								
<b>Indicateurs:</b>								
(i) Nombre d'experts dans différents domaines de compétence mis à la disposition du BOS-TR								
(ii) Existence de moyens matériels et logistiques pour le fonctionnement du BOS-TR								

Produit 2: Les processus et capacités nationaux, locaux et sectoriels de planification, programmation, budgétisation, suivi-évaluation et gestion macroéconomique sont renforcés.	2. Résultat de l'activité: Un dispositif efficace de suivi et d'évaluation des engagements est mis en place							
	Action 2.1.: Elaborer et mettre en œuvre un Plan stratégique de suivi et d'évaluation des engagements de la Table ronde	X	X	BOS-TR	PNUD	71600_frais de mission	36 000	
<b>Produits spécifiques:</b> Les mécanismes de suivis-évaluation des engagements de la Table ronde sont opérationnel Données de base:	Action 2.2. Réaliser des études spécifiques complémentaires pour la base de données: évaluation de la perspective du dividende démographique et élaboration de son plan stratégique	X	X	BOS-TR	UNFPA	71305_consultant national 73100_charges locatives	40 000	
(iii) Non (iv) Non <u>Indicateurs:</u>								
(iii) Base de données sur les flux des ressources mobilisées régulièrement mises à jours ) Mécanisme de suivi du Pacte de développement entre la Diaspora et le Gouvernement	Action 2.3. Equiper et rendre fonctionnel le BOS -TR	X	X	BOS-TR	PNUD	72200_équipements 74800_véhicules	67 786	
<b>TOTAL</b>							<b>278 586</b>	

### **III. ARRANGEMENTS DE GESTION**

---

Le Programme sera exécuté conformément aux procédures et modalités d'exécution par les entités nationales (NEX). L'Agence de mise en œuvre est le Ministère du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective (MDAEP).

Le Bureau Opérationnel de Suivi de la Table Ronde (BOS-TR) fait office d'unité d'exécution du Projet et à ce titre, il aura la charge de la coordination des différentes activités. Le Responsable du BOS-TR agira en qualité de gestionnaire du projet et rendra compte au PNUD, à l'UNFPA et au Comité technique de gestion (CTG) du Projet.

Pour les questions d'efficience, les fonctions administratives liées à la gestion des activités du Projet seront facilitées par l'Unité du Projet d'Appui à l'opérationnalisation des Stratégies de Développement (PASD) développé avec le même Ministère. L'équipe du PASD appuiera celle PASTR pour l'élaboration des rapports financiers et les appels de fonds du PNUD.

S'agissant particulièrement de la contribution de l'UNFPA, les ressources financières seront décaissées par le biais du Plan de travail annuel (PTA) BEN 08 MOD mis en œuvre par le MDAEP et avec l'appui financier de l'UNFPA.

#### **1. Modalités de financement**

Le coût global de l'ensemble des activités du Projet est estimé 1 700 000 USD pour les trois ans. Pour le reste de l'année 2014, le coût estimatif est de 278 586 USD.

Le présent Projet sera financé sur les ressources propres du PNUD et de l'UNFPA. La contribution du Gouvernement, en nature, se rapporte à l'installation et au fonctionnement du BOS-TR. Le PASTR permettra de conjuguer les efforts du PNUD et de l'UNFPA avec ceux d'autres partenaires au développement qui manifesteront l'intérêt d'accompagner le Gouvernement pour la concrétisation des acquis de la Table Ronde. Au cours de l'exécution du projet, des contacts réguliers seront établis avec les PTFs accompagnant le processus. Un programme cadre sera conçu de manière à catalyser les ressources des partenaires qui le désireront à travers la mise en place d'une « corbeille commune ». Les partenaires au développement pourraient y contribuer en utilisant soit la modalité de fonds fiduciaire ou celle de partage des coûts. Ce mécanisme flexible de financement va permettre aux partenaires au développement désirant appuyer l'élargissement du champ d'intervention du Projet d'apporter leur contribution d'une manière conforme à leurs règles et procédures.

#### **2. Rôles et Responsabilités des Partenaires du Projet**

Le Projet sera mis en œuvre sous la modalité d'exécution nationale, et à ce titre, le gouvernement est responsable de la gestion et de l'exécution des activités programmées en vue de l'obtention des résultats du projet. Les rôles et responsabilités des partenaires du Projet se déclinent comme suit :

**MDAEP** : Représentant le gouvernement en sa qualité d'Agence de Coordination du Programme du PNUD, il est le détenteur et récipiendaire de l'aide au développement. Il assure la responsabilité première de l'alignement des résultats du projet sur les priorités nationales. En tant que bénéficiaire principal au sein du Comité Technique de Gestion du projet, il supervise et contrôle les produits du projet en vue de leur efficacité et durabilité, et veille à la concrétisation des contributions de ces derniers aux Effets du Programme de Pays auxquels ils sont rattachés, à travers son Unité de Gestion et de Coordination (UGC) de l'UNDAF. Le MDAEP est également l'Agence de Coopération, gestionnaire de ce projet. A ce titre il doit s'approprier les produits du projet et assurer un environnement favorable pour sa mise en œuvre. Il assure donc aussi le rôle d'Exécutif au sein du Comité Technique de Gestion du Projet, et doit faciliter les audits et la mise en œuvre des mesures.

**Les Bureaux-Pays du PNUD et de l'UNFPA** : Evaluent la capacité du Gouvernement et veillent à la modalité de décaissement la plus appropriée. Supervisent conjointement le projet et assurent le transfert des ressources. Jouent le rôle d'Assurance qualité et de Prestataire (Contractant) au sein du Comité Technique

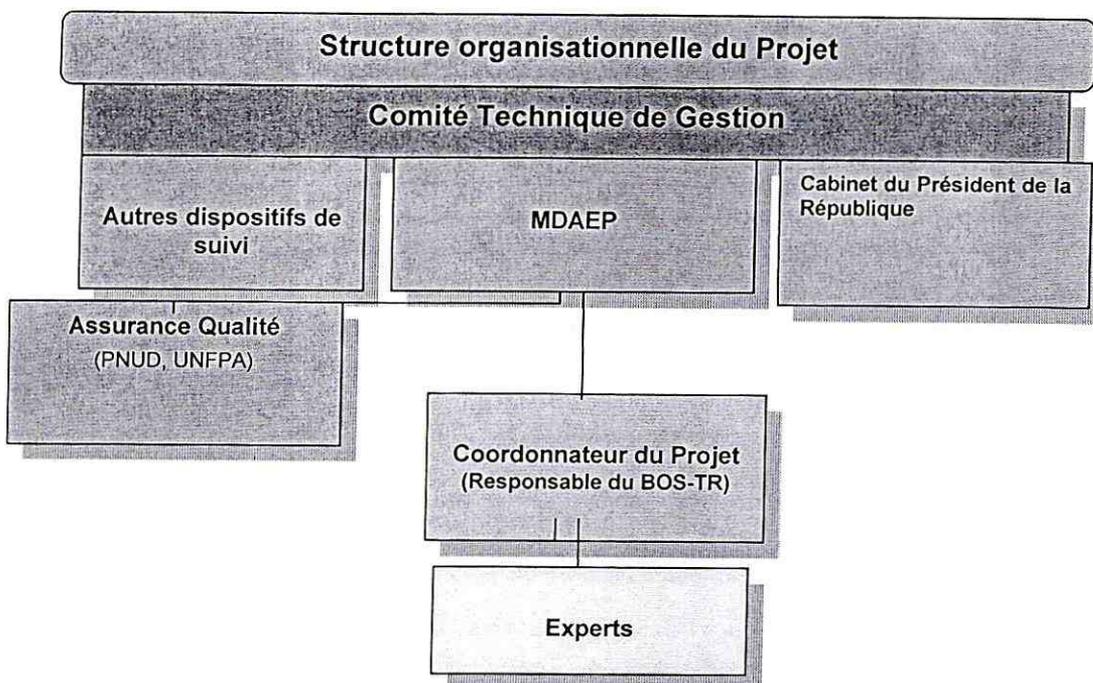
de Gestion du Projet. C'est le deuxième niveau de responsabilité pour l'alignement sur les priorités nationales. Ils doivent garantir l'alignement des résultats du projet sur les Plans Stratégiques du PNUD et de l'UNFPA, et coordonnent la mobilisation des ressources au profit du projet.

**BOS-TR** : C'est le Partenaire de Réalisation du Projet. Il met en œuvre les activités du projet à travers la planification, la coordination, le suivi et la comptabilisation, et supervise les différentes parties responsables. Il est comptable devant le PNUD, l'UNFPA et le MDAEP de l'obtention des produits du projet et rend compte de façon trimestrielle des progrès réalisés sur la base du modèle de rapport de progrès en annexe de ce document de projet. Il est comptable devant le PNUD et l'UNFPA de l'utilisation prudente et appropriée des ressources mises à disposition et rend compte au moins de façon trimestrielle des dépenses, sur la base du format FACE en annexe de ce document de projet, et tel que défini dans le Manuel de procédure de mise en œuvre nationale.

### 3. Disposition de coordination et de gestion

La mise en œuvre du projet est sous la responsabilité d'un Comité Technique de Gestion (CTG), présidé par un représentant de MDAEP en sa qualité d'Agence de coopération. Ce Comité est responsable de la prise de décision par consensus relative à la gestion du projet. Le Comité sera composé en dehors du Directeur National de i) un représentant du Cabinet du Président de la République, ii) un représentant du PNUD, iii) un représentant de l'UNFPA et iv) du Responsable du BOS-TR, Coordonateur National, gestionnaire du projet, qui assure le secrétariat du Comité.

Il se réunit au moins une fois tous les trois mois et de façon ad hoc si les circonstances l'exigent, pour connaître et discuter des questions d'orientation générale, et de façon spécifique se prononcer sur les questions relatives (i) à la supervision globale du Projet, (ii) au suivi et contrôle de l'évolution, (iii) à l'évaluation de chaque étape terminée, etc. En outre, le Comité Technique de Gestion analysera et soumettra au PNUD et à l'UNFPA pour avis préalable, tous changements éventuels nécessaires à la bonne conduite de l'exécution du Projet. Le Président du CTG appelé Directeur National du Projet (DNP), approuve le rapport de progrès du Coordonateur et signe le FACE, certifiant ainsi la qualité des dépenses du projet et/ou autorisant la mise à disposition de ressources pour la mise en œuvre de nouvelles activités sur la base d'un plan détaillé de travail trimestriel.



#### **4. Evaluation des Capacités et modalité de transfert de fonds**

Le BOS-TR n'existait pas au cours du dernier exercice de micro-évaluation des capacités des partenaires de réalisation des projets appuyés par le PNUD et l'UNFPA, dans le cadre de la mise en œuvre de la HACT. C'est donc une structure nouvelle. En attendant l'évaluation des capacités de gestion de cette structure, le PNUD, l'UNFPA et le MDAEP conviennent de ce que le PASTR utilise les services du projet PASD dont les staffs ont été recrutés par le PNUD et maîtrisent le manuel de procédure d'exécution nationale mise à disposition par le PNUD. Les modalités de remise directe d'espèce (avance) et de paiement directs seront privilégiées suivant les dispositions du manuel. Cependant, ce manuel sera complété par les dispositions d'assurance qualité que le PNUD et l'UNFPA vont juger nécessaires, et sera revu et actualisé dans le cadre des révisions obligatoires des Règles et Procédures du PNUD et de l'UNFPA relatives aux Programmes et aux Opérations.

#### **5. Mesures de renforcement des capacités et activités d'assurance qualité du projet**

Le Manuel de procédure d'exécution nationale mis à disposition dans le cadre ce projet constitue en soi un outil important de renforcement des capacités de gestion du BOS-TR. Le mécanisme de revues trimestrielles et annuelles des projets et programmes appuyés par le PNUD, sera un cadre approprié d'échanges, d'apprentissage et de renforcement des capacités de la DGPD en matière de planification et de suivi axés sur les résultats. Ces revues sont organisées sur la base des rapports de progrès élaborés suivant le standard de tous les projets appuyés par le PNUD et qui est en annexe de ce document de projet. Les formations organisées régulièrement par le PNUD permettront une meilleure appropriation de ces outils.

#### **6. Les services attendus du PNUD**

Les services d'appui ci-après seront sollicités du PNUD par l'agence de mise en œuvre :

- L'appui à la formulation, à l'élaboration et à la planification des activités;
- L'appui à la gestion ;
- Le recrutement et la gestion directe des contrats des experts et personnes ressources du projet ;
- Les paiements (avances de fonds et paiements directs);
- Les appels d'offres et d'appui à la passation des marchés avec les partenaires/prestataires de services.

#### **7. Les services attendus de l'UNFPA**

Les services d'appui ci-après seront sollicités de l'UNFPA par l'agence de mise en œuvre :

- L'appui à la formulation, la planification des activités et la réalisation des activités et au suivi;
- Les paiements (avances de fonds et paiements directs);

#### **8. Les arrangements d'audit**

Le partenaire de mise en œuvre du projet doit soumettre tous les trimestres au Représentant Résident du PNUD et au Représentant de l'UNFPA au Bénin, le formulaire d'Autorisation de Financement et Certificat de Dépenses (FACE) qui rend compte des dépenses cumulées par trimestre des fonds avancés par le PNUD.

Le projet doit être audité au moins une fois dans son cycle de vie, mais peut être audité tous les ans selon qu'il sera reflété dans le plan d'audit annuel préparé avec le Bureau des Audits et Investigations du siège du PNUD, conformément aux directives et termes de références mises à disposition par ce dernier.

L'objectif principal de l'audit est de fournir à l'Administrateur du PNUD, une garantie en ce qui concerne l'utilisation correcte des ressources mises à disposition.

L'audit est une partie intégrante de la gestion financière et administrative du projet et fait partie du cadre de responsabilité du PNUD en collaboration avec l'UNFPA. Il est donc placé sous la responsabilité directe du Bureau Pays du PNUD. Il sera réalisé par un cabinet d'audit qualifié qui va produire un rapport d'audit et certifier les états financiers.

L'examen des résultats de l'audit fera l'objet d'un atelier. Un plan d'action issu du rapport d'audit servira de référence pour le suivi de la mise en œuvre des recommandations.

## 9. Les dispositions de collaboration avec les autres projets existants

Le Projet s'inscrit dans le cadre de l'UNDAF 2014-2018 et entend développer des synergies avec les autres projets et initiatives du PNUD et de l'UNFPA, notamment en matière d'appui-conseil stratégique. Le développement des synergies embrassera essentiellement les différents aspects de renforcement des capacités et l'utilisation judicieuse des ressources pour une meilleure efficacité des actions. A cet effet, certaines activités seront réalisées de façon complémentaire avec d'autres projets et initiatives, c'est-à-dire, en fonction des cahiers de charges de chacune des structures.

## 10. Bref résumé des intrants à acquérir par tous les partenaires

Les intrants nécessaires à la mise en œuvre du plan de travail annuel (acquisition de biens et services, Consultant, etc.) seront définis et précisés pour chaque activité. Aussi un plan d'acquisition rigoureux sera-t-il établi pour chaque exercice et annexé au plan de travail pour une meilleure programmation.

## 11. Les accords de propriété intellectuelle et d'utilisation de logo sur les réalisations du projet.

### Droit d'auteur

Le PNUD et l'UNFPA détient le droit d'auteur et de reproduction de toutes les publications et autres matériaux qu'il commande dans le cadre de ses projets, que le texte soit écrit par un membre du personnel ou par un consultant rémunéré. La permission de reproduction peut être donnée aux médias, ONG, institutions académiques et autres, à condition que le PNUD et l'UNFPA soit dûment cité.

L'Accord de base entre le Gouvernement du Bénin et le PNUD et l'UNFPA établit en son Article III relatif à l'exécution des projets ce qui suit : « *le PNUD et l'UNFPA resteront propriétaires du matériel technique et autre, ainsi que des approvisionnements, fournitures et autres biens financés ou fournis par lui, à moins qu'ils ne soient cédés au Gouvernement ou à une entité désignée par celui-ci, selon les modalités et à des conditions fixées d'un commun accord par le Gouvernement le PNUD et l'UNFPA.* »

*Le PNUD et l'UNFPA resteront propriétaires des brevets, droits d'auteur, droits de reproduction et autres droits de même nature sur les découvertes ou travaux résultant de l'assistance qu'il fournira au titre du présent accord. A moins que les parties n'en décident autrement dans chaque cas, le Gouvernement pourra toutefois utiliser ces découvertes ou ces travaux dans le pays sans avoir à payer de redevances ou autres droits analogues. »*

### Utilisation des logos

Les logos du PNUD et de l'UNFPA doivent être utilisés dans le respect des normes graphiques des deux institutions et à des fins non commerciales. Avant impression de toute publication financée par le PNUD et l'UNFPA, il est recommandé de se référer aux deux institutions notamment au Chargé de Communication pour vérification du branding du PNUD et de l'UNFPA.

Tout projet exécuté sur le terrain par le PNUD doit avoir pour seul logo le nouveau logo du PNUD. Si nécessaire, le nom du projet sera indiqué en toutes lettres à côté du logo (pas en dessous). Il ne doit pas y avoir de logos séparés ou autonomes. Il n'y a pas d'exceptions à cette règle. Lorsque le projet est administré avec un partenaire, dont la participation doit être signalée par un élément visuel, le nouveau logo du PNUD doit être utilisé avec le logo du/des partenaire(s) seulement.

En cas de publication conjointe avec un ou plusieurs partenaires, tous les logos devraient figurer sur une seule ligne, en bas ou en haut de la première page de couverture de la publication. Il faut veiller à assurer l'égalité visuelle de tous les logos, c'est-à-dire de ne pas faire ressortir un logo par rapport aux logos des institutions spécialisées ou organismes partenaires.

**Respect de l'avis de non-responsabilité.** Les publications du PNUD et de l'UNFPA qui citent un auteur ou contiennent des opinions ou avis devraient contenir la déclaration suivante : « Les opinions exprimées dans

cette publication sont celles de leur(s) auteur(s) et ne représentent pas nécessairement celles des Nations Unies, y compris le PNUD, ni des Etats Membres. » Le nom des auteurs ne devrait jamais apparaître sur la couverture d'une publication.

#### **IV. CADRE DE SUIVI ET EVALUATION**

---

Le suivi du projet sera réalisé à travers les dispositions générales ci-après :

##### Au cours du cycle annuel

- Sur une base trimestrielle, une évaluation qualité, réalisée par l'équipe du Projet sous la responsabilité du Team Leader doit permettre de rapporter l'évolution des résultats d'activités, sur la base des critères qualités et des méthodes de contrôle qualité définies dans la table ci-dessous de Contrôle qualité des produits d'activités.
- Le journal des problèmes doit être activé dans Atlas, et mis à jour régulièrement sous la responsabilité du Team leader pour faciliter le suivi et la résolution des potentiels problèmes en vue d'une bonne gestion des changements au niveau du projet.
- Sur la base de l'analyse initiale des risques en annexe, le journal des risques sera activé dans Atlas et mis à jour régulièrement sous la responsabilité du Team Leader, en fonction de l'évolution de l'environnement externe qui peut affecter la mise en œuvre efficace, efficiente et dans les délais, des activités du projet.
- En fonction des informations ci-dessus rapportées dans Atlas, le Rapport de Progrès du Projet qui est une sortie d'Atlas ou du Snapshot, sera soumis ensemble avec le Rapport Combiné des Dépenses chaque trimestre, par le Coordonnateur du projet sous le contrôle qualité du Team Leader et du Chargé de Programme du PNUD, à la revue du Comité Technique, en vue d'amendement nécessaire avant l'examen ultérieur lors de la revue du portefeuille.
- Le journal des leçons apprises, doit être activé et régulièrement mis à jour sous la responsabilité du Team Leader pour assurer un apprentissage continu et une adaptation dans l'organisation et la planification du projet. Ceci permettra aussi la préparation du rapport des leçons apprises à la fin du projet.
- Un calendrier de suivi doit être activé dans Atlas et mis à jour au fur et à mesure pour capturer les événements importants de gestion du projet.

##### A la fin de l'année

- **Rapport de Revue Annuelle :** Un rapport de revue annuelle doit être préparé par le Coordonnateur du Projet en collaboration avec le Team Leader et le PMSU, et partagé avec le Comité Technique du Projet puis les autres acteurs du portefeuille et les Groupes d'Effet. Une exigence minimale de ce rapport est qu'il doit respecter le format standard Atlas des Rapports Trimestriels de Progrès, couvrant toute l'année avec chaque information mise à jour, ainsi qu'une synthèse des résultats atteints par rapport aux cibles annuelles.
- **Revue annuelle du Projet.** Sur la base du rapport ci-dessus, une revue annuelle du projet sera conduite dans le cadre de la revue du sous-programme, et ce au cours du quatrième trimestre de l'année, pour évaluer les performances du projet et analyser le Plan de Travail Annuel de l'année suivante. Dans la dernière année du projet, cette revue tiendra lieu de revue finale. Cette revue sera sous la responsabilité du Ministère Chef de file du groupe d'Effet et impliquera d'autres parties prenantes. Elle permettra d'analyser le niveau de progrès des produits et leur contribution aux différents Effets.

De façon spécifique, l'équipe de gestion du Projet mettra en place un système d'information et de gestion (SIG) interne pour générer des informations pour le suivi et l'évaluation du Projet. Au début de chaque année, il sera organisé une réunion d'internalisation du Plan de Travail Annuel avec les parties prenantes au Projet.

Un rapport de revue annuelle sera préparé par le BOS-TR et soumis au Comité de Pilotage du PASTR. Le Rapport Annuel doit inclure les éléments suivants : une analyse des performances dans la période couverte par le rapport, comprenant les résultats de mise en œuvre des activités et des informations sur l'état des produits ; les contraintes rencontrées et leurs causes ; le PTA, et autres rapports financiers ; les leçons

appries ; des recommandations claires pour la future orientation dans la prise en charge des problèmes/difficultés.

### Evaluation du PASTR

Le PASTR fera l'objet d'une évaluation indépendante à la fin de la durée de vie du Projet. Elle se concentrera sur la pertinence, la cohérence, l'efficacité et l'efficience tout en soulignant les questions méritant une décision et des actions. Elle s'intéressera aussi à la durabilité des résultats et des effets comprenant les capacités de développement et les acquis au profit de l'environnement global.

### **Contrôle Qualité des Résultats d'Activité du Projet.**

<b>Produit UNDAF visé: <i>Le gouvernement et les communes d'intervention disposent de capacités accrues pour conduire les réformes administratives, économiques et institutionnelles et pour mettre en œuvre des politiques et programmes de développement.</i></b>		
<b>Produit spécifique: Le BOS -TR est opérationnel</b>		
<b>Résultat d'Activité 1</b>	<b>Les capacités opérationnelles du BOS-TR sont accrues</b>	Date de début : 20 août Date de Fin : 15 septembre
<b>But</b>	Doter le BOS-TR des moyens humains, matériels et financiers nécessaires pour l'accomplissement de sa mission	
<b>Description</b>	Il est envisagé le recrutement de cinq experts nationaux, compétents dans des domaines spécifiques et de les mettre à la disposition du BOS-TR. En outre, il sera procédé à l'achat de véhicule roulant et de matériels (bureaux, informatiques) au profit.	
<b>Critère Qualité</b>	<b>Méthode de Contrôle Qualité</b>	<b>Date de contrôle</b>
- 05 experts - Véhicule roulant et autres matériels de travail	Rapport de recrutement des experts Réception de véhicule et autres matériels	Nov 2014
<b>Produit UNDAF visé: <i>Les processus et capacités nationaux, locaux et sectoriels de planification, programmation, budgétisation, suivi-évaluation et gestion macroéconomique sont renforcés.</i></b>		
<b>Produit spécifique : Les mécanismes de suivi et d'évaluation des engagements de la Table ronde sont opérationnels</b>		
<b>Résultat d'Activité 2</b>	<b>Un dispositif efficace de suivi et d'évaluation des engagements est mis en place</b>	Date de début : août 2014 Date de Fin : Décembre 2014
<b>But</b>	Doter le BOS-TR et l'ensemble des structures parties prenantes du suivi des engagements de la Table ronde d'un outil efficace et stratégique de travail	
<b>Description</b>	Le résultat d'activité consiste à élaborer, adopter et mettre en œuvre un Plan stratégique opérationnel <i>de suivi des engagements de la Table ronde</i> . Ce Plan est assorti d'une stratégie de communication et de mobilisation des ressources, d'une base de données relationnelles qui retrace les flux des ressources mobilisées, un Tableau de bord de suivi de l'avancement des réformes et de la mise en œuvre du PIS découlant de la Table ronde	
<b>Critère Qualité</b>	<b>Méthode de Contrôle Qualité</b>	<b>Date de contrôle</b>
- Plan stratégique de suivi et d'évaluation des engagements - Stratégie de communication et de mobilisation des ressources - Bases de données et Tableau de bord de suivi des réformes	Rapport annuel d'exécution du PTA du BOS-TR	Octobre-Novembre

---

## V. CONTEXTE JURIDIQUE

Ce document, ensemble avec le Plan d'Action Commun signé par le Gouvernement du Bénin et le Système des Nations Unies et qui est incorporé par référence, constituent ensemble le document de Projet conformément à l'Accord Standard d'Assistance de Base, et tous les arrangements du UNDAF sont appliqués à cet document.

Conformément donc à l'Accord Standard d'Assistance de Base, la responsabilité de la sauvegarde et de la sécurité du partenaire de réalisation, de son personnel et de ses biens, ainsi que des biens du PNUD sous la responsabilité du partenaire, sont du ressort du partenaire de réalisation. Ainsi, il doit:

- a) Mettre en place un plan de sécurité approprié et le maintenir, en fonction de la situation sécuritaire du pays,
- b) Assumer tous les risques et devoirs relatifs à sa sécurité et à la mise en œuvre complète de son plan de sécurité.

Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place, et suggérer des modifications au plan si nécessaire. Tout échec à maintenir ou à implémenter un plan approprié de sécurité comme requis ci-dessous, sera considéré comme un manquement à cet accord.

Le partenaire de réalisation, s'accorde à prendre toutes les mesures nécessaires pour qu'aucun des fonds du PNUD reçus dans le cadre de ce Projet ne soit utilisé pour soutenir des individus ou des entités associées au terrorisme, et que tout bénéficiaire de montant accordé dans le cadre de ce projet, n'apparaît pas dans la liste tenue par le Conseil de Sécurité, établie par la résolution 1267 (1999). Ce texte doit être contenu dans tout contrat ou accords avec des tiers dans le cadre de ce Projet.

## VI. ANNEXES

### Annexe 1 : BUDGET PREVISIONNEL du PASTR

Rubriques	2014 (4 mois)	2015 (12 mois)	2016 (12 mois)	2017 (7 mois)	Budget Total 3 ans (US \$)
<b>1. Renforcement des capacités du BOS-TR</b>	94 800	284 036	284 036	166 300	829 172
Expert Macroéconomiste (SB5-4)	19 650	58 912	58 912	34 500	171 974
Expert Mobilisation des ressources (SB5-4)	19 650	58 912	58 912	34 500	171 974
Expert en mobilisation de la Diaspora (SB5-4)	19 650	58 912	58 912	34 500	171 974
Expert Suivi Evaluation 2 (SB5-4)	19 650	58 912	58 912	34 500	171 974
Expert Communication (SB5-3)	16 200	48 388	48 388	28 300	141 276
<b>2. Gestion du Projet</b>	122 786	100 000	82 000	48 105	352 891
Equipement et fonctionnement	87 786	50 000	42 000	22 105	201 891
Missions (études et suivis)	35 000	50 000	40 000	26 000	151 000
<b>3. Assistance Technique au dispositif de suivi</b>	21 000	100 000	100 000	96 937	317 937
<b>4. Contribution de l'UNFPA au renforcement des capacités institutionnelles de suivi et évaluation (études, dispositif de suivi et évaluation) et aux Tables rondes sectorielles</b>	40000	60000	60000	40000	200 000
<b>Grand Total</b>	<b>278 586</b>	<b>544 036</b>	<b>526 036</b>	<b>351 342</b>	<b>1 700 000</b>

## Annexe 2 : JOURNAL DES RISQUES



#	Description	Date d'identification	Type	Impact & Probabilité	Mesures/Réponses de Gestion	Responsable	Elaborée, mise à jour par	Date de dernière mise à jour	Situation
1	Retard dans la désignation du responsable du BOS-TR et son installation	Le risque existe depuis le début de l'élaboration du projet en août 2014	Opérationnel	L'impact possible qu'il pourrait avoir sur le projet est la non-exécution des activités prévues et/ ou le non-respect du chronogramme initialement prévu	Désigner le Responsable du BOS-TR et faciliter son installation et sa mise en route	Partenaires de réalisation	Responsable du BOS-TR	Août 2014	
2	Faible collaboration entre les structures nationales et avec le BOS-TR	Le risque depuis le début de l'élaboration du projet en août 2014	Organisationnel	Retard ou non-exécution des activités à réaliser	Les Autorités politiques au plus haut niveau doivent veiller au bon positionnement du BOS-TR et renforcer son leadership	Partenaires de réalisation	Responsable du BOS-TR	Août 2013	